

CHAQUE CHOSE EN SON TEMPS, EN HIVER COMME AU PRINTEMPS.

MARS 2013 | VOLUME XIX, NUMÉRO 1



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

LE GRAND RETOUR VERS LES ACTIONS

Les Bourses mondiales ont entrepris l'année 2013 en force. Les statistiques démontrent qu'au terme d'une pause de quelques années, les investisseurs recommencent à acheter des parts de fonds d'actions, après avoir fait preuve de prudence jusqu'à l'automne 2012, alors que plusieurs risques planaient toujours. L'optimisme est donc de retour et le célèbre indice boursier américain, le Dow Jones, en a même fracassé son sommet de tous les temps, sommet qu'il avait atteint à l'automne 2007 (voir l'article *Le Dow Jones au-delà des records et du temps*).

Du côté de la Bourse canadienne, le temps est moins à la fête. Non seulement a-t-elle offert des rendements beaucoup plus modestes, mais son principal indice, le S&P/TSX, devra grimper encore de 20 % avant de franchir son sommet historique de l'été 2008. Si le secteur des mines et métaux est le grand responsable de cette contre-performance, certains doutes se sont aussi installés du côté du secteur bancaire, alors que la population canadienne demeure très endettée et que l'immobilier commence à montrer des signes de faiblesse.

L'optimisme est-il de mise du côté sud de la frontière ? La création d'emplois va bien et les perspectives d'amélioration du secteur immobilier se concrétisent. De plus, les profits des sociétés ont affiché une forte progression de 2009 à 2012, mais ils semblent vouloir plafonner depuis l'été dernier. Cela signifie que les récents gains rendent les évaluations

boursières (c.-à-d. le ratio cours-bénéfices) moins attrayantes. Basé sur les profits des douze derniers mois, ce ratio est actuellement de 16 et frôle sa moyenne historique. Il se situe plutôt à 15 pour la Bourse canadienne.

Notons aussi que l'inflation demeure sous contrôle et que la politique monétaire est très expansionniste puisque les taux d'intérêt devraient demeurer bas pendant quelques trimestres. Il n'y a pas que les investisseurs qui achètent. Les plus récentes statistiques confirment que les consommateurs participent à la croissance économique, car les ventes au détail sont bonnes (par exemple les achats de voitures, etc.). De leur côté, les sociétés pourraient en faire plus ; jusqu'à maintenant, elles ont plutôt préféré se servir de leurs abondantes liquidités pour augmenter leurs dividendes et procéder à des rachats d'actions. C'est bien, mais ce ne sont pas encore les grands investissements que plusieurs attendent pour confirmer une nouvelle période de prospérité économique. Sans oublier que les gouvernements n'ont toujours pas terminé le ménage de leurs finances !

CONTRIBUER DÈS MAINTENANT POUR L'ANNÉE FISCALE 2013

Nous vous rappelons qu'il existe une méthode simple et efficace de cotiser à un REER, et ce, de manière moins « douloureuse » qu'en fin de période REER. En effet, le dépôt préautorisé (DPA) permet d'effectuer des retraits dans votre compte bancaire, selon une fréquence parfaitement adaptée à vos besoins, afin de contribuer à votre REER. Ce faisant, vous investissez dans les marchés à longueur d'année sans affecter la gestion de votre budget.

DANS CE NUMÉRO...

Un nouveau Fonds FMOQ	3
Le Dow Jones au-delà des records et du temps	4
Le budget fédéral 2013	6
Nouvelle enveloppe-réponse affranchie	7
Conférences interactives : Planifier sa retraite à court, moyen et long terme	8
Programme de conférences 2013	8
Incorporation, oui ou non ?	9
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

AUGMENTATION DES PLAFONDS DES COTISATIONS

Chaque année, les maximums de cotisation permis aux différents régimes fiscaux font l'objet d'ajustements. Pour 2013, le plafond de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) a été porté à 23 820 \$ et celui à un compte enregistré libre d'impôt (CELLI), à 5 500 \$. Ceux qui souhaitent ajuster leur dépôt préautorisé (DPA) en conséquence peuvent communiquer avec leur représentant des Fonds FMOQ.

CAMPAGNE REER TRÈS FRUCTUEUSE

Les résultats de la campagne REER qui a pris fin le 1^{er} mars dernier s'avèrent des plus encourageants. Non seulement les entrées de fonds sont-elles nettement supérieures à celles enregistrées l'année dernière, mais les investisseurs ont largement favorisé les Fonds FMOQ. Les excellents classements de ceux-ci au 31 décembre 2012 y sont assurément pour quelque chose. Nous remercions chaleureusement les participants aux Fonds FMOQ qui ont réitéré massivement leur confiance en notre organisation. Soyez assurés que notre équipe continuera à faire l'impossible pour en demeurer digne et, surtout, pour être constamment à la hauteur de vos attentes.

UN NOUVEAU FONDS FMOQ

Le lancement du dernier Fonds FMOQ – le Fonds revenu mensuel FMOQ – remontait à 2006. Depuis quelque temps, les participants aux Fonds FMOQ étaient de plus en plus nombreux à exprimer leur besoin d'un fonds équilibré dont les objectifs fondamentaux et la politique de placement le positionneraient à un niveau plus conservateur que le Fonds omnibus FMOQ. Afin de satisfaire à cette demande grandissante, la Société de gérance des Fonds FMOQ a décidé de créer le **Fonds équilibré conservateur FMOQ** dont les principaux éléments sont décrits dans le présent numéro (voir l'article *Un nouveau Fonds FMOQ*).

VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Grâce à la collaboration de nos clients, nous disposons maintenant du profil d'investisseur de la grande majorité de notre clientèle. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont donné suite à notre demande et qui, par le fait même, nous aident à nous conformer à nos obligations réglementaires et à mieux les conseiller.

Si vous avez reçu un rappel à la fin de 2012 et si vous n'avez toujours pas rempli ni retourné le document, nous vous prions de le faire incessamment ou de communiquer avec votre conseiller des Fonds FMOQ, afin de le remplir avec lui au téléphone.

Si votre profil d'investisseur a changé depuis que vous avez rempli le formulaire, nous vous recommandons de nous informer de toute modification importante concernant votre situation financière, vos objectifs de placement, votre horizon de placement, votre tolérance au risque, etc. Ce faisant, nous serons en mesure de vous recommander les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires ou utiles pour optimiser la composition de votre portefeuille.

De plus, au cours des prochains mois (et chaque année par la suite), nous vous transmettrons l'information que nous détenons sur votre profil d'investisseur et sur la composition de vos portefeuilles d'investissement. Nous vous inviterons alors à en prendre connaissance et à communiquer avec nous, si des changements étaient requis.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Conformément au Règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les Fonds FMOQ, comme tous les fonds disponibles sur le marché, ont mis en place un comité d'examen indépendant (CEI) dont le rôle consiste à examiner les situations potentielles de conflit entre, d'une part, les intérêts de la société de gestion des fonds et ses fournisseurs et, d'autre part, ceux des participants. Le CEI doit préparer un rapport annuel et le mettre à la disposition des participants.

Celui de 2012 est maintenant disponible et peut être obtenu en communiquant avec la Société de gérance des Fonds FMOQ aux numéros habituels, ou bien en visitant les sites Internet de la Société (www.fondsfoq.com) ou des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). La présidente du CEI, M^e Justine Lacoste, peut également être jointe par courriel, et ce, en toute confidentialité (jlacoste@fondsfoq.com).

AUTRES RAPPORTS RÉGLEMENTAIRES

Tout comme le rapport du CEI, l'ensemble des rapports statutaires des Fonds FMOQ sont disponibles dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) ou dans celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Il vous est donc possible de consulter les *États financiers* et le *Rapport de la direction sur les rendements* des Fonds FMOQ. Si vous préférez avoir en main une copie imprimée, vous pouvez en obtenir une en communiquant directement avec nous. Les personnes ayant déjà fait cette demande recevront leurs documents sous peu. Comme ils contiennent beaucoup de renseignements pertinents et utiles sur les Fonds FMOQ, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de les consulter et, si nécessaire, de prendre contact avec nous pour obtenir des informations supplémentaires.

PROSPECTUS, NOTICE ANNUELLE ET APERÇUS DES FONDS FMOQ

Les dernières éditions du *Prospectus* et de la *Notice annuelle* des Fonds FMOQ sont aussi disponibles. Cette année, un nouveau document (*Aperçus des Fonds*) présente les éléments essentiels de chacun des Fonds de façon plus conviviale. Tout comme les autres documents relatifs aux Fonds FMOQ, ils peuvent être obtenus en communiquant directement avec nous, ou encore en visitant notre site Internet (www.fondsfoq.com) ou celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com).

RAPPEL SUR LES INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

Chaque année, nous sommes tenus de vous rappeler que pour pouvoir accepter vos ordres de transactions par téléphone, nous devons avoir, dans nos dossiers, le *Formulaire d'autorisation limitée* dûment signé par vous. Ce document doit désigner le nom du représentant de notre Société à qui vous transmettez vos instructions. De plus, la conversation téléphonique doit être reçue aux bureaux de notre Société afin qu'elle soit enregistrée.

Si vous n'avez pas retourné ce formulaire dûment rempli, nous serons légalement tenus de vous demander un document signé par vous pour **toute** transaction. Il est donc très important que vous retourniez le formulaire afin d'éviter tout retard dans l'exécution de vos transactions. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller des Fonds FMOQ, ou visitez la section « Formulaires » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com) afin d'y télécharger une copie imprimable. Nous vous remercions de votre collaboration.

PRÉSENCE EN RÉGIONS DE NOS CONSEILLERS

Nos conseillers demeurent disponibles pour rencontrer les participants et les médecins de toutes les régions du Québec. Ceux-ci sont informés à l'avance, par courrier ou par courriel, afin de pouvoir prendre rendez-vous avec notre conseiller. À vous de profiter de ce service très apprécié.

CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Si vous n'avez pas encore visité notre CyberStudio, ne tardez pas à le faire, car vous y découvrirez des outils d'information et de formation de qualité (conférences, capsules vidéo) sur des sujets d'intérêt variés et nombreux (économie, produits et services financiers, gestion de cabinet, etc.). Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône « CyberStudio » qui apparaît sur la page d'accueil de notre site Internet (www.fondsfmoq.com), puis à suivre les instructions. Bon visionnement !

UN NOUVEAU FONDS FMOQ

Les investisseurs auront accès, dès le 5 avril 2013, au nouveau **Fonds équilibré conservateur FMOQ** conçu spécifiquement pour ceux dont la tolérance au risque est moindre et qui espèrent obtenir un revenu raisonnable de même qu'une certaine croissance de leur capital à long terme, et ce, tout en s'exposant à un portefeuille équilibré composé en majorité d'obligations et de titres de marché monétaire. Le nouveau Fonds FMOQ contiendra environ 30 % d'actions et 70 % de titres à revenu fixe.

Pour la portion de titres à revenu fixe, la firme Fiera Capital s'occupera de la gestion des titres de marché monétaire. Le Fonds obligations canadiennes FMOQ, géré par Gestion globale d'actifs CIBC, sera également utilisé. De plus, la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., qui s'est vu confier le mandat de sélectionner différents fonds négociés en bourse (FNB) obligataires, prévoit surtout utiliser des FNB investis dans des obligations de sociétés de bonne qualité, de courtes et de moyennes échéances.

Pour la portion d'actions, le Fonds équilibré conservateur FMOQ détiendra des parts du Fonds revenu mensuel FMOQ géré par Fiera Capital. De son côté, la Société de gestion privée des Fonds FMOQ sélectionnera, elle aussi, différents FNB axés sur les actions canadiennes et mondiales à dividendes et à faible volatilité. S'il y a lieu, le Fonds actions internationales FMOQ pourrait être utilisé pour une partie des actions étrangères.

Le Fonds équilibré conservateur FMOQ complète une gamme de Fonds équilibrés FMOQ déjà bien établis. En effet, les investisseurs à la recherche de Fonds diversifiés sont déjà bien servis avec :

- **le Fonds de placement FMOQ :** le plus volatil des Fonds équilibrés FMOQ et celui dont l'expectative de rendement est la plus élevée parmi ces derniers ; il est caractérisé par un pourcentage d'actions assez important (entre 59 % et 79 %) qui varie selon les perspectives de l'équipe de répartition des actifs ; habituellement, il contient moins d'actions canadiennes que d'actions

étrangères, avec une bonne part allouée aux actions des marchés émergents ; la répartition du Fonds de placement FMOQ a été revue et améliorée à l'automne 2012 ; d'ailleurs, le Fonds contient maintenant des FNB exposés à des titres d'infrastructures et immobiliers cotés en bourse, ainsi qu'à des obligations étrangères à haut rendement et à des obligations de marchés émergents ;

- **le Fonds omnibus FMOQ :** l'aîné des Fonds FMOQ, ce Fonds équilibré « traditionnel » continue à bien vieillir ; il est régulièrement rééquilibré pour détenir 55 % d'actions et 45 % de titres à revenu fixe ; il contient presque autant d'actions étrangères que d'actions canadiennes, et il est très bien diversifié par style de gestion et par type de capitalisation ;
- **le Fonds revenu mensuel FMOQ :** ce Fonds équilibré est entièrement investi du côté canadien, tant pour la portion en obligations (30 % du Fonds) que pour les actions privilégiées (15 % du Fonds) et les actions ordinaires à dividendes (55 % du Fonds) ; il faut noter que ces pourcentages peuvent varier en fonction des perspectives du gestionnaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements et les différents documents réglementaires concernant ces Fonds, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou visitez notre site Internet (www.fondsfmoq.com).

LE DOW JONES AU-DELÀ DES RECORDS ET DU TEMPS

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles de la Bourse de New York a enregistré une série de records au cours du mois de mars dernier, lesquels lui ont permis de récupérer toutes les pertes qu'il avait subies durant la crise financière de 2008 et la récession de 2009, soit plus de la moitié de sa valeur depuis l'atteinte de son sommet historique des 14 265 points, le 9 octobre 2007. Le plus vieil indice boursier au monde vient une fois de plus de démontrer qu'il a la « couenne dure », lui qui en a vu bien d'autres depuis sa création le 28 mai 1896.

/Les marchés boursiers ne sont pas nés de la modernité récente ni de la financiarisation sans cesse grandissante de la société. Certains historiens font remonter les échanges et les sociétés par actions à une époque aussi lointaine que l'Antiquité.

Les premiers marchés boursiers organisés voient le jour à la fin du Moyen Âge, en Italie et dans les Pays-Bas où on enregistrera d'ailleurs le premier krach boursier de l'histoire lorsque, en 1630, le prix des tulipes connaît, sous la poussée de la fébrilité des investisseurs, une forte envolée spéculative au point d'entraîner l'effondrement du marché.

Aux États-Unis, le marché boursier s'organise dans les premières années qui suivent l'indépendance de la jeune république américaine. C'est le premier secrétaire américain au Trésor, Alexander Hamilton, qui favorise un lieu d'échange de titres de sociétés par actions et de titres de créances d'État dans le quartier commercial de Wall Street à New York.

En 1792, le New York Stock Exchange voit le jour lorsqu'un groupe de 24 hommes d'affaires se fait octroyer, par Alexander Hamilton, le droit de vendre des actions de certaines entreprises et de facturer des commissions. L'American Stock Exchange est par la suite créé, en 1842, pour officialiser les échanges d'actions d'un plus grand nombre de sociétés qui ne sont pas nécessairement membres du New York Stock Exchange.

Tout au long du XIX^e siècle, ce sont les entreprises de chemins de fer qui sont à l'avant-scène du processus d'industrialisation des États-Unis et ce sont celles qui dominent aussi le marché boursier.

C'est pour cette raison qu'en 1884, Charles Dow, un journaliste financier de New York, et son collaborateur Edward Jones, un statisticien, décident de créer un indice qui allait suivre l'évolution du prix des actions des sociétés de chemins de fer. Ils créent la moyenne Dow Jones des transports qui regroupe onze titres de sociétés cotées en Bourse, dont neuf des plus grosses sociétés de chemins de fer américaines.

Avec le temps, Charles Dow observe toutefois que les entreprises d'autres secteurs industriels émergent et commencent à s'imposer sur le marché boursier new-yorkais. Voilà pour quoi lui et son collègue Jones élaborent un indice qui sera plus représentatif de la progression générale du marché boursier américain.

C'est ainsi que, le 26 mai 1896, naît l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, le premier indice boursier à voir le jour dans le monde capitaliste et donc le plus vieux de la planète.

UN INDICE EN ÉVOLUTION

L'indice concocté par les collègues Dow et Jones en 1896 n'était pas beaucoup plus élaboré que celui de 1884. Il comportait seulement 12 titres d'entreprises actives dans des secteurs variés, mais avec une nette prédominance dans le secteur de la sidérurgie, soit trois sociétés productrices d'acier et trois autres de cuivre et de plomb.

Le Dow Jones comprenait aussi un producteur de coton, un autre de sucre, un troisième de pétrole et un quatrième de caoutchouc, une société de nourriture pour animaux, une société d'électricité (Thomas Edison qui deviendra GE) et enfin la société US Leather Company, qui fabriquait des courroies en cuir pour les machines agricoles, et était l'entreprise préférée du Dow Jones. Elle a fait faillite en 1952.

Sur les douze sociétés de départ, seule GE existe encore et figure toujours dans la moyenne Dow Jones des valeurs industrielles.

La valeur de départ du Dow Jones a été fixée à 40 points en 1896. Au cours de ses quinze premières années d'existence, l'indice n'était suivi que par les rares initiés du marché boursier, lequel était considéré à l'époque comme un lieu de spéculation extrême.

Au début des années vingt, beaucoup de citoyens ordinaires commencent toutefois à s'intéresser à la Bourse et achètent des actions. Le Dow Jones, qui était en dessous des 100 points, progressera de 480 % entre 1921 et octobre 1929 lorsque la Bourse de New York vit soudainement son premier krach. En 1931, le Dow Jones est toujours en recul et enregistre une perte de 52 % dans l'année.

Il faudra attendre 25 ans – la Grande Dépression et la Deuxième Guerre mondiale – avant que le Dow Jones ne revienne au-dessus de la marque des 400 points. Les années cinquante sont passablement euphoriques alors que le Dow Jones enregistre une appréciation quasi continue de 250 % en dix ans.

Fait à préciser, l'indice Dow Jones n'est plus celui qu'il était à ses débuts, en 1896. Dès 1928, on a élargi à 30 le nombre de sociétés qui composent l'indice. Comme à ses débuts toutefois, le Dow Jones ne compte pas de sociétés de transport, qui ont toujours leur propre indice, la moyenne Dow Jones des transports.

Durant les années soixante et soixante-dix, le Dow Jones ne progressera pas de façon spectaculaire et fera presque du surplace. C'est durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix qu'il réalisera les plus fortes valorisations de son histoire en enregistrant des gains de 228 % et de 317 % respectivement.

Ces valorisations se sont réalisées malgré l'avènement du douloureux krach boursier d'octobre 1987, lorsque le Dow Jones enregistre sa plus forte correction au cours d'une seule et même séance, soit 22,5 %.

UNE CAPACITÉ DE RATTRAPAGE

En 1999, le Dow Jones franchit pour la première fois la marque des 10 000 points. L'indice accueille aussi, pour la première fois, deux sociétés inscrites à la cote de l'indice des titres de technologie Nasdaq, soit Microsoft et Intel.

En janvier 2000, le Dow Jones atteint le niveau record de 11 722 points avant de subir les contrecoups de l'éclatement de la bulle technologique et de tomber sous les 10 000 points. Malgré le contexte difficile des attentats terroristes du 11 septembre 2001 et de la récession qui s'en suivit, l'indice reprend progressivement sa marche haussière pour atteindre un nouveau niveau record à 14 198 points en octobre 2007.

La crise financière internationale de 2008 et la récession de 2009 feront reculer l'indice de façon soutenue durant 17 mois. Le 9 mars 2009, le Dow Jones est dans les bas-fonds et termine la séance à 6 540 points, son plus bas niveau depuis 1997. Il s'agit d'une perte de valeur de 54 % en 17 mois.

Depuis quatre ans et demi maintenant, le Dow Jones s'est remis en mode haussier et a réussi à battre sa marque historique le 5 mars 2013, en clôturant à 14 265 points. En effet, le Dow Jones s'est payé le luxe de fracasser son propre record au cours de huit séances qui suivront pour atteindre, le 17 mars 2013, la marque des 14 539 points.

La séquence de séances record s'est terminée après huit journées de hausse consécutive, mais, au-delà de cette seule prouesse, le Dow Jones a surtout réussi à reprendre toutes les pertes qu'il avait encaissées de 2007 à 2009 dans le pire marché baissier à survenir depuis le krach de 1929.

En 65 mois, le Dow Jones a récupéré plus de 10 000 milliards de dollars de valorisation boursière. L'indice a mis un an de moins à récupérer ses pertes qu'il ne l'avait fait au lendemain de l'éclatement de la bulle technologique de 2000.

Le Dow Jones est un indice imparfait parce qu'il se limite à suivre le comportement boursier des 30 plus grosses entreprises américaines. Ces sociétés ont beau être les plus grosses et les plus importantes – en termes de valeur boursière sur le marché – elles ne représentent tout de même qu'une fraction de l'activité économique et industrielle des États-Unis. C'est d'ailleurs pourquoi l'American Stock Exchange a créé, en 1920, l'indice S&P 500 pour suivre 500 entreprises qui projettent un spectre industriel beaucoup plus large que ne le fait le Dow Jones.

Ceci dit, le Dow Jones demeure le plus vieil indice boursier au monde. Son spectre a beau être moins large, le Dow Jones reste, pour plusieurs, l'indice phare de la Bourse américaine.

BUDGET FÉDÉRAL 2013

Le ministre canadien des finances, Monsieur Jim Flaherty, a présenté le nouveau budget le 21 mars dernier. Cet article fera ressortir les principales mesures touchant les particuliers.

FRAIS D'ADOPTION

La période d'adoption sera prolongée pour débiter au premier des deux événements suivants : à la demande d'inscription au ministère provincial ou d'un organisme d'adoption et lorsqu'un tribunal est saisi de la requête en adoption.

Ceci aura pour effet d'augmenter, dès 2013, les frais admissibles au crédit d'impôt.

SUPER CRÉDIT POUR PREMIER DON DE BIENFAISANCE

Ce crédit temporaire, applicable du 21 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2017, offrira un crédit supplémentaire de 25 % sur les premiers 1 000 \$ de dons monétaires effectués par un particulier.

Un particulier sera admissible à ce super crédit si lui et son conjoint n'ont pas demandé de crédit pour dons de bienfaisance pour une année postérieure à 2007. L'allègement fiscal atteindra donc 40 % pour les premiers 200 \$ de dons et 54 % sur l'excédent jusqu'à 1 000 \$.

Le super crédit est partageable entre conjoints mais ne peut dépasser le maximum de 1 000 \$.

DÉDUCTION POUR GAIN EN CAPITAL

La déduction actuelle de 750 000 \$ sur le gain en capital réalisé à la disposition d'actions de petite entreprise, de biens agricoles ou de biens de pêche admissibles est augmentée à 800 000 \$ dès janvier 2014 et sera indexée annuellement pour les années 2015 et suivantes.

DÉDUCTION POUR COFFRET DE SÛRETÉ

Cette déduction qui n'était offerte qu'au fédéral ne sera plus possible à compter du 21 mars 2013.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DIVIDENDES

Le crédit d'impôt pour les dividendes non déterminés, c'est-à-dire les dividendes d'une société privée sous contrôle canadien ayant bénéficié du taux réduit d'imposition de 19 %, sera réduit.

Cela fera augmenter le taux d'imposition marginal combiné (Canada + Québec) d'un tel dividende de 38,54 % actuellement à 39,91 % dès janvier 2014.

IMPÔT SUR LITIGES TOUCHANT LES ABRIS FISCAUX LIÉS AUX DONNS DE BIENFAISANCE

L'Agence du revenu du Canada pourra, à compter de 2013, réclamer 50 % des impôts, intérêts ou pénalités sur des cotisations visant de tels abris fiscaux pour lesquels le contribuable s'oppose, et ce, sans avoir à attendre la fin du processus d'opposition.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FONDS DE TRAVAILLEURS

Le crédit fédéral de 15 % offert à l'achat d'actions du Fonds de solidarité de la FTQ ou du Fondation de la CSN sera graduellement éliminé à compter de 2015 (2015 = 10 %, 2016 = 5 %, 2017 et suivantes = 0 %).

DISPOSITIONS FACTICES

Certains arrangements financiers permettent d'éviter la réalisation de gains ou pertes fiscales lors de la disposition d'un bien.

Ces dispositions seront, à compter du 21 mars 2013, considérées réalisées avec toutes les conséquences fiscales déclenchées lors d'opérations de disposition factice.

OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION

Ces opérations permettaient de réduire l'impôt à payer d'un contribuable en transformant un revenu d'intérêt en gain en capital dont seulement 50 % est imposable plutôt que 100 %.

Dès le 21 mars 2013, il ne sera plus possible d'effectuer une telle transformation.

FIDUCIES NON-RÉSIDENTES

Une fiducie, dont la majorité des fiduciaires ou dont le ou les fiduciaires détenant le contrôle sont non-résidents, sera non-résidente et n'aura donc aucune obligation fiscale envers le Canada.

Les règles fiscales seront modifiées, dès le 21 mars 2013, pour faire en sorte qu'une telle fiducie soit réputée résidente et soumises à la fiscalité canadienne si un contribuable résidant du Canada contrôle directement ou indirectement les biens prêtés ou transférés à la fiducie.

CONSULTATION SUR L'IMPOSITION À TAUX PROGRESSIFS DES FIDUCIES

Le gouvernement fédéral mènera des consultations afin d'évaluer les façons d'éliminer l'utilisation des taux progressifs d'imposition par les fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis, les fiducies testamentaires et les successions.

RENTES ASSURÉES AVEC EFFET DE LEVIER

Le traitement fiscal de la combinaison d'une rente viagère et d'une protection d'assurance-vie dont la propriété est cédée à un prêteur est modifié dès le 21 mars 2013.

Le revenu gagné sera imposé annuellement, aucune déduction de la prime d'assurance-vie ne sera permise et le paiement de l'assurance-vie n'augmentera pas le compte de dividendes en capital.

STRATÉGÈMES 10/8 EN ASSURANCE-VIE

Ce stratagème faisait en sorte qu'un contribuable empruntait à un taux de 10 % pour investir dans une assurance-vie universelle dont le rendement de 8 % est à l'abri de l'impôt. L'intérêt était déductible du fait que c'était dans le but de réaliser un revenu de placement.

Ce stratagème ne fonctionne plus depuis le 21 mars 2013 car les intérêts et la prime d'assurance-vie ne seront plus déductibles, et la prestation de décès de l'assurance-vie ne sera plus ajoutée au compte de dividendes en capital.

Des allègements fiscaux seront prévus pour faciliter la résiliation de ces stratagèmes d'ici janvier 2014.

TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE FONDS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Les intermédiaires financiers (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, sociétés de fiducie, entreprises de services monétaires et casinos) devront déclarer (dans les cinq jours ouvrables) à l'Agence du revenu du Canada les transferts de 10 000 \$ ou plus dès 2015.

PROGRAMME COMBATTONS L'ÉVASION FISCALE INTERNATIONALE

L'Agence du revenu du Canada encouragera la dénonciation d'inobservation fiscale internationale en versant jusqu'à 15 % des impôts, intérêts et pénalités au particulier permettant ces cotisations.

BILAN DE VÉRIFICATION DU REVENU ÉTRANGER (T1135)

La période de nouvelle cotisation sera prolongée de trois ans pour un contribuable n'ayant pas déclaré de tels revenus.

ALLÈGEMENTS TARIFAIRES POUR CONSOMMATEURS CANADIENS

Les droits de douane (2,5 % à 20 %) sur les vêtements pour bébés et l'équipement sportif et athlétique (sauf les bicyclettes) sont éliminés à compter du 1^{er} avril 2013.

NOUVELLE ENVELOPPE-RÉPONSE AFFRANCHIE

Nous vous transmettons ci-joint une enveloppe-retour affranchie indiquant notre **nouvelle adresse postale**. Sur demande, il nous fera plaisir de vous en transmettre des exemplaires supplémentaires. Conformément aux exigences de Poste Canada, nous vous prions de ne plus utiliser l'ancien modèle d'enveloppe-retour affranchie que vous pourriez avoir en réserve.

Nous vous remercions de votre collaboration.

C'EST SI SIMPLE !
Pour effectuer un dépôt supplémentaire, complétez en lettres moulées et retournez ce coupon accompagné de votre chèque fait à l'ordre de **FONDS D'INVESTISSEMENT FMOQ**

Nom et prénom du client (ou de la société) pour qui le dépôt est effectué _____
N° de client _____ N° de téléphone le jour _____ Signature _____
Coursier _____ N° de téléphone le soir _____

Fonds FMOQ	Particulier et Société	Investissement non enregistré	CEU	REER (revenu)	REER (compte courant)	REER	REER	Note
Marché monétaire		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Équilibré conservateur		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Omnibus		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Placement		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Revenu mensuel		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Obligations canadiennes		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actions canadiennes		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actions internationales		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Autre (précisez)		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Total		\$	\$	\$	\$	\$	\$	

SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.

POUR UNE OFFRE SUR MESURE, PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

FONDS FMOQ
GESTION PRIVÉE

CONFÉRENCES INTERACTIVES

PLANIFIER SA RETRAITE À COURT, MOYEN ET LONG TERME

Dans le cadre du Programme de retraite à court, moyen et long terme initié par le Collège des médecins du Québec, nous diffusons les modules « 1. Préparation à la retraite : les aspects financiers » et « 2. Préparation à la retraite : les assurances et les aspects juridiques ». D'une durée de trois heures chacun, ces ateliers s'adressent aux médecins omnipraticiens, clients ou non des Fonds FMOQ, et donnent droit à trois heures de crédit de formation de catégorie 1.

Nous nous ferons un plaisir de donner ces formations à des groupes de 15 personnes et plus. Si vous souhaitez organiser le vôtre et nous accueillir pour ces ateliers, veuillez communiquer avec **M^{me} Martine Payette**, Directrice Affaires corporatives, Marketing et Communications, en composant le numéro **514 868-2082**, poste 224, ou, sans frais, le **1 888 542-8597**, poste 224.

De plus, le Collège des médecins du Québec diffuse les modules « 3A. Préparation à la retraite : les aspects psychosociaux » et « 3B. Préparation à la retraite : les aspects réglementaires et déontologiques ». D'une durée de 90 minutes chacun, ces deux ateliers donnent droit à 1,5 unité de formation de catégorie 1. Pour plus d'information sur les modules 3A et 3B, il suffit de joindre **M^{me} Isabelle Brunet**, coordonnatrice des ateliers au CMQ, en composant le numéro **514 933-4441**, poste 5330, ou, sans frais, le **1 888 633-3246**, poste 5330.



PROGRAMME DE CONFÉRENCES

2

0

1

3

Bien s'informer pour mieux placer

**DERNIÈRE SOIRÉE-CONFÉRENCE
DE LA SAISON !**

LES ASSURANCES : COMMENT ET COMBIEN ?

Monsieur Martin Dupras, a.s.a., Pl.Fin., D.Fisc.

Les besoins d'assurances sont nombreux (maladie grave, invalidité, assurance-vie, etc.) et les produits disponibles sont de plus en plus complexes. Le traitement fiscal des produits d'assurance devra aussi être considéré. Comment s'y retrouver? Qu'il s'agisse d'évaluer le besoin d'assurance-vie, d'apporter des changements aux protections actuelles ou de transférer une police d'assurance-vie à sa propre société par actions (SPA), cette présentation proposera des pistes de réflexion et de solution à considérer. Le tout, évidemment, sans vente de produits!

Montréal, mercredi 15 mai 2013

Québec, jeudi 16 mai 2013

**De l'information rigoureuse et
pertinente, un outil indispensable!**

Pour information ou inscription :
514 868-2082, poste 262
ou 1 888 558-5658, poste 262

INCORPORATION | OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

DE LA CORPORATION AU COLLÈGE DE MÉDECINS

Dans le but de défendre leurs prérogatives, et plus particulièrement le monopole de l'assistance médicale des médecins, des corporations ont vu le jour, les plus avancées étant celles implantées en Italie.

En Toscane, au XIV^e siècle, les médecins et les chirurgiens devaient être obligatoirement inscrits dans la corporation des médecins et chirurgiens-barbiers, après avoir passé les examens requis et payé les taxes exigées. En 1548, Cosme de Medicis, fondateur de la dynastie politique des Médicis, interdit, dans sa juridiction de Florence, la pratique de la médecine et de la chirurgie à quiconque n'avait pas passé l'examen prescrit et n'était pas inscrit dans la corporation. En 1650, la corporation devint une institution permanente, avec des médecins jurés nommés de manière définitive et trois fois plus nombreux (douze au lieu de quatre).

Dans la seconde moitié de la Renaissance, Florence comptait deux organisations différentes : d'une part, la corporation à laquelle appartenaient les médecins, les chirurgiens et les apothicaires, et, d'autre part, le collège de médecins qui accordait les autorisations d'exercice. Ce groupe restreint et puissant a vu son influence et son champ d'action s'accroître avec la prise en charge de la supervision de tous les aspects de l'activité de la profession médicale.

Outre la fonction de conseil auprès du gouvernement qu'il était le seul à assumer, le collège s'occupait aussi de la charge de tribunal sanitaire pour tout ce qui concernait la médecine et la santé publique. Il devint même un organisme régulateur et de contrôle de la corporation initiale. En dépit de la présence d'une université et d'un collège local de médecins dans la ville de Pise, la juridiction du collège de médecins de Florence finit par s'étendre à toute la région de Florence et de la province de Pise, en Toscane.

Ainsi, depuis le XV^e siècle, grâce à la stratégie d'affirmation de leur puissant collège, les médecins se démarquaient de plus en plus nettement des chirurgiens-barbiers et des apothicaires.

C'est Thomas Linacre, médecin, humaniste anglais et fondateur du College of Physicians de Londres (la plus vieille académie de médecine d'Europe), qui a introduit le système florentin en Angleterre, alors que la capitale britannique affrontait une des nombreuses épidémies qui ont marqué son histoire.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS
angersp@vmbi.ca



3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

C'est avec aplomb que les investisseurs renflouent leurs positions sur les marchés boursiers en ce début d'année. Le report de la fameuse « falaise fiscale » américaine stimule fortement l'appétit pour le risque, sans pour autant renverser la tendance des titres à revenus fixes. Le support indéniabie des banques centrales combiné à la progression des indices précurseurs améliorent la visibilité économique à moyen terme. La confiance dans l'économie américaine gagne ainsi du terrain sur le cynisme envers la classe politique ; après trois crises de rhétorique partisane en moins de deux ans, la perception d'un défaut imminent ou d'un resserrement drastique du budget fédéral américain n'est maintenant que poudre aux yeux d'une majorité d'intervenants de marché. Une situation relativement similaire se dessine de l'autre côté de l'Atlantique, où la confiance des investisseurs envers Mario Draghi et son formidable plaidoyer envers la zone Euro – « *whatever it takes* » 26 juillet 2012 – supplante aux conditions récessionnistes installées en Europe depuis plus d'un an. Dans ce contexte, les plus grandes compagnies de ce monde continuent de produire de bons chiffres de bénéfices et d'utiliser leur capital excédentaire pour racheter leurs actions et hausser les versements de dividendes.

MARCHÉS BOURSIERS

Pour le premier trimestre, les actions ont présenté la meilleure performance de l'ensemble des classes d'actifs, surpassant tous les sous-groupes de commodités (métaux, grains, denrées) et de revenus fixes (gouvernements, corporatifs, hauts rendements). De la perspective canadienne, les actions américaines et japonaises ont connu les plus fortes progressions (13 % et 12,5 % respectivement). Les titres « valeur » ont surpassé les attentes aux États-Unis, tout comme les titres des secteurs défensifs qui ont pris le relais des compagnies de technologie. Au Japon, la dépréciation de plus de 20 % du yen en six mois favorise la compétitivité des exportations, ce qui, conjointement à l'effort du nouveau gouvernement, stabilise la profitabilité des entreprises et propulse leur évaluation en bourse.

L'incertitude quant à la capacité des instances politiques d'améliorer les conditions économiques a mué vers une confiance blindée à l'égard des politiques des banques centrales. La volatilité observée en 2012 s'est dissipée au premier trimestre et, bien que probables, les ressernements budgétaires ne représentent plus un frein majeur à la croissance. Le leadership manufacturier américain stimule le cercle vertueux de consommation, propulsé par des coûts d'énergie extrêmement abordables, une flexibilité supérieure de la main-d'œuvre et un dollar faible (sur une base historique). L'engin de croissance mondiale bat son plein, ce qui trouve écho dans les marchés émergents. Ces meilleures perspectives dans le cycle économique se matérialisent dans la valeur relative du prix des actions.

À L'HORIZON

Même si certaines tendances régionales demeurent floues, la confiance envers l'engagement des banques centrales est bien ancrée. L'effort monétaire pour combattre la déflation est définitif et sera maintenu tant que d'importants jalons ne seront pas atteints. L'apport massif en capital permet de maintenir les taux d'intérêt bas, ce qui favorise le crédit et l'investissement, donc l'emploi, la confiance et la consommation. Le marché immobilier américain profite de ces conditions, ce qui constitue un important vecteur de croissance. L'effet psychologique de richesse recherchée continue par ailleurs de faire son œuvre.

Dans ce contexte, les risques les plus importants sont ceux liés à une mauvaise lecture des banques centrales. Tel que mentionné, le signalement d'un retrait hâtif par le Réserve fédérale entraînerait un choc important pour toutes les classes d'actifs. Dans la foulée de la crise ayant sévi à Chypre, des efforts minimaux par la BCE pour préserver la viabilité du système bancaire européen auraient également des répercussions sur l'ensemble des marchés mondiaux. Dans une moindre mesure, des politiques plus restrictives en Chine se transposeraient sur la valeur des commodités et l'économie de plusieurs pays exportateurs (Canada, Australie, Japon, Corée, Brésil, Allemagne).

À ce stade, nous croyons que les risques énumérés ci-haut sont contenus. Notre principal scénario économique pour les prochains mois demeure celui de l'expansion du présent cycle, favorable aux actions et matières premières. Considérant ces perspectives ainsi que les facteurs fondamentaux de l'évaluation des classes d'actifs, nous avons fermé la sous-allocation en actions internationales en février dernier, mais maintenu la position « longue » en actions canadiennes et « courte » en obligations.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 28 MARS 2013

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,88	0,88	0,81	0,70	1,09	2,05	2,75	3,28	10,014
■ Omnibus	6,25	3,87	5,85	9,58	3,83	6,70	4,62	7,17	22,539
■ Fonds de placement	6,76	2,19	4,29	8,10	2,99	6,21	4,18	7,55	23,292
■ Revenu mensuel	8,21	5,39	7,95	12,68	6,04	s.o.	s.o.	5,74 (06.10.06)	10,592
■ Obligations canadiennes	3,61	5,82	5,42	5,67	5,00	5,12	s.o.	5,50 (16.03.01)	11,661
■ Actions canadiennes	3,99	-3,45	4,02	12,24	1,09	8,82	5,77	8,32 (31.05.94)	20,425
■ Actions internationales	12,82	8,39	7,83	11,95	1,66	3,90	1,07	2,76 (31.05.94)	8,892

Les Fonds d'investissement FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,85 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 28 FÉVRIER 2013

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
Monétaires canadiens	0,71 %	■ Monétaire	0,46 %
Équilibrés canadiens	2,17 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,09 %
Équilibrés	2,18 %	■ Placement	1,09 %
Obligations canadiennes	1,35 %	■ Obligations canadiennes	1,09 %
Actions canadiennes	2,03 %	■ Actions canadiennes	1,09 %
Actions mondiales	2,46 %	■ Actions internationales	1,09 %

* Source : Morningstar ** En fonction de l'harmonisation des taxes au 1^{er} janvier 2013.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	30.03.13	Écarts	31.12.12	Écarts	28.09.12	Écarts	29.06.12	Écarts	30.03.12
S&P/TSX (Toronto)	2,9 %	12 749,90	2,5 %	12 433,53	0,9 %	12 317,46	6,2 %	11 596,56	-6,4 %	12 392,18
S&P 500 (New York) **	13,5 %	1 593,73	12,3 %	1 418,95	0,5 %	1 412,50	1,9 %	1 385,58	-1,3 %	1 404,26
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	9,8 %	1 700,49	6,6 %	1 595,87	7,7 %	1 481,57	2,3 %	1 447,85	-6,5 %	1 548,81
DEX Univers (obligations canadiennes)	4,5 %	900,20	0,7 %	894,00	0,3 %	891,40	1,2 %	880,50	2,3 %	861,10

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur (dès le 5 avril 2013)
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Courtage en valeurs mobilières⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

Service de Gestion privée⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : 514 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : 418 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet

www.fondsfoq.com

Courriel

info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ